

## Abris sous-roche du Bhimbetka (Inde)

No 925

### 1. IDENTIFICATION

|                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| <i>État partie :</i>       | Inde                          |
| <i>Bien proposé :</i>      | Abris sous-roche du Bhimbetka |
| <i>Lieu :</i>              | Madhya Pradesh                |
| <i>Date de réception :</i> | 29 janvier 2002               |
| <i>Catégorie de bien :</i> |                               |

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien est un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

#### *Brève description :*

Le bien proposé pour inscription se trouve au pied des monts Vindhyan, au sud du plateau de l'Inde centrale. Cinq groupes d'abris sous-roche naturels sont situés au sein d'énormes affleurements de grès, au-dessus d'une forêt relativement dense, et présentent des peintures qui semblent commencer au mésolithique pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la période historique. La zone tampon abrite vingt et un villages, où vivent des populations dont les traditions culturelles contemporaines ne sont pas sans rappeler celles qu'évoquent les peintures rupestres.

### 2. LE BIEN

#### *Description*

Le site d'abris sous-roche du Bhimbetka proposé pour inscription se trouve dans les monts Vindhyan, une région où des formations de grès aux formes massives s'agglutinent autour de la colline de Bhimbetka, repère aisément identifiable, à 45 km au sud de Bhopal.

La région possède des ressources naturelles abondantes : eau en permanence, abri naturel, flore et faune arboricoles d'une grande richesse et, comme les régions similaires où l'on trouve de l'art rupestre (par exemple le parc national de Kakadu en Australie ou Kondoa Irangi en Tanzanie), ces conditions d'abondance semblent avoir favorisé, outre un art rupestre de qualité, le développement de sociétés durables et pérennes.

La zone proposée pour inscription couvre 1 893 hectares et est entourée d'une zone tampon de 10 280 hectares.

Le site inclut cinq groupes d'abris sous-roche – un grand ensemble se trouvant à l'intérieur de la zone tampon. Les abris sous-roche affichent des traditions de peintures rupestres de longue date, couvrant la période entre le mésolithique et l'ère historique. Les sujets muraux sont pléthoriques, riches et variés et forment l'une des collections d'art rupestre connues les plus denses (400 abris peints sur 19 km<sup>2</sup>).

La zone tampon comprend 21 villages dont la culture semble indiquer une continuité remarquable avec l'art rupestre et les traditions de chasse et de cueillette que décrivent les peintures. Beaucoup d'abris sous-roche de la zone proposée pour inscription se trouvent au cœur d'une forêt relativement dense à la flore et à la faune très variées, que cueillent encore aujourd'hui les populations locales.

Globalement, le paysage du site proposé pour inscription est d'une grande qualité esthétique, du fait de la beauté des formations rocheuses sculptées par la nature et de la végétation boisée, luxuriante et dense qui fait contraste avec elles : ensemble, elles font de ce site un endroit hors du temps.

#### - Accès du public

Une partie du site est désormais ouverte au public, ce qui a imposé la construction de chemins et de rampes, la mise en place de panneaux, de routes d'accès et de pistes. Ces interventions se limitent essentiellement à une partie de la zone principale. Les travaux entrepris jusqu'à présent l'ont été avec un certain respect des valeurs naturelles et culturelles de la zone. Le développement des infrastructures, et notamment des routes, a été limité au strict minimum. Le site conserve ainsi un aspect « naturel », et on n'y trouve généralement pas d'installations et de structures inappropriées.

#### - Limites

Le bien proposé pour inscription se divise en deux zones, l'une plus grande (contenant les collines II à IV) et une seconde beaucoup plus petite (colline I). Toutes deux sont séparées par la nationale 12 Bhopal-Hoshangabad et la ligne centrale de chemin de fer. N'eût été la route, un site contigu aurait été plus logique.

Le dossier de proposition mentionnait cinq groupes d'abris, et un sixième dans la zone tampon. En l'absence de carte représentant la distribution des abris sous-roche dans la zone proposée pour inscription, il est difficile de dire si les limites fixées pour le site sont ou non adéquates, et de comprendre l'omission du sixième groupe. Les délimitations suggérées semblent apporter une réponse pragmatique à la difficulté de définir le paysage culturel du Bhimbetka dans le contexte de la multiplicité et de la complexité des statuts de protection juridique, du statut de propriété de la zone et de l'occupation des sols du site.

Le dossier indique que les limites de la zone tampon ont été définies par l'examen des secteurs forestiers protégés et des réserves forestières (eux-mêmes délimités par l'office des forêts) et des limites des villages. Les zones délimitées ne sont pas marquées au sol par des frontières visibles, et certaines des limites ne correspondent pas non plus à

d'autres désignations statutaires, telles que la réserve naturelle de Ratapani.

La mission qui s'est rendue sur le site a souligné également l'existence d'autres abris ornés de peintures rupestres à l'orée de la zone tampon, à l'ouest.

Une grande partie du bien proposé pour inscription se trouve dans les limites de la réserve naturelle de Ratapani, qui abrite une faune d'une grande variété. Cependant, le bien proposé pour inscription n'englobe pas le grand lac de Ratapani, qui se trouve juste à l'extérieur de la zone tampon, à l'est.

#### *Description détaillée :*

Le bien proposé pour inscription comprend plus précisément :

- 400 abris sous-roche ornés de peintures rupestres, et réparties en cinq groupes ;
- Des vestiges du paléolithique provenant de fouilles faites dans les habitations et indiquant l'ancienneté du peuplement humain ;
- Des murs et des sols datant de l'âge de la pierre et de l'âge du fer dans les abris sous-roche ;
- Les preuves d'une très longue continuité culturelle pour beaucoup des abris sous-roche ornés de peintures murales ;
- Les indications de liens étroits entre les peintures du Bhimbetka et la culture des villages de la zone tampon ;
- La forêt autour des sites de peintures rupestres.

- Cinq groupes d'abris sous-roche ornés de peintures rupestres :

Le dossier de proposition d'inscription mentionne que « le site abrite une magnifique collection de peintures rupestres, dans des abris sous-roche naturels ». Aucun inventaire détaillé n'est fourni (bien que le dossier indique que 133 abris peints ont été documentés), non plus qu'aucune analyse de la portée ou de la teneur des peintures – on ne peut donc énoncer que les propos généraux ci-après.

Essentiellement en blanc et rouge, les peintures répertorient principalement les espèces animales de la forêt alentour, tout en dépeignant les diverses facettes économiques et sociales de la vie quotidienne. Les images représentent entre autres des espèces animales disparues, des créatures mythiques, des animaux domestiques, des charrettes et des chariots, des motifs, des inscriptions et des symboles bouddhistes de l'ère historique, ainsi que des récits picturaux, narrant par exemple de longues processions d'hommes montés sur des chevaux et des éléphants caparaçonnés ou des scènes de bataille.

Certaines peintures ne contiennent que peu d'images, et d'autres plusieurs centaines. Les scènes dépeintes vont des plus réalistes aux plus stylisées, graphiques, géométriques

ou décoratives. Leurs dimensions sont variables : la plus petite fait cinq centimètres, la plus grande est une immense représentation, au plafond, d'un animal de presque cinq mètres de long et deux mètres de large.

Du point de vue stylistique, elles s'apparentent étroitement à un style régional de peinture rupestre propre au centre de l'Inde et bien documenté, mais comportent aussi de nombreuses caractéristiques typiques d'autres corpus majeurs d'art rupestre que l'on trouve aux quatre coins du monde.

- Vestiges paléolithiques du peuplement humain :

Un nombre considérable de fouilles archéologiques ont déjà eu lieu dans les abris sous-roche du Bhimbetka, la plupart dans les années 70. Elles ont révélé des outils de pierre et autres instruments de l'ère paléolithique, ainsi que des relations entre Bhimbetka et les plaines avoisinantes.

Les habitants d'origine des grottes étaient probablement des chasseurs-cueilleurs dont les schémas saisonniers d'occupation des sols ont dû s'étendre bien au-delà des abris sous-roche (et de la zone principale, voire de l'ensemble de la zone proposée pour inscription). Les preuves archéologiques mettent en évidence des associations de Bhimbetka avec les alentours. Ainsi, on a identifié la source de matières premières de microlithes découverts dans les abris comme Barkhera, à 6 km au sud de Bhimbetka.

Les fouilles de Bhimbetka auraient aussi apporté de nouvelles preuves de la continuité des matériaux de fabrication des outils de l'âge de la pierre tout au long du paléolithique dans la région.

La tranchée III F (grotte de l'auditorium), d'une grande importance pour démontrer l'ancienneté et la continuité du peuplement humain dans la région, a été préservée afin d'être présentée au public dans un but éducatif.

- Structures de l'âge de la pierre et du fer :

Les fouilles ont également identifié une association entre un site de résidence principale et la construction d'enceintes et de murs de pierre datant du paléolithique inférieur. La continuité de cette ancienne pratique s'observe aussi dans plusieurs abris sous-roche, qui contiennent des murs et des sols de pierre égaillés, notamment des vestiges datés du IIe siècle avant J.-C. et des entrées en pierre relativement récentes, comme l'a remarqué l'expert parti en mission.

- Preuves d'une très longue continuité culturelle :

Dans au moins l'un des abris ayant fait l'objet de fouilles, le dossier d'inscription indique qu'on peut prouver une occupation permanente de 100 000 avant notre ère (Acheuléen tardif) à l'an 1000 après J.-C.

L'art rupestre du Bhimbetka n'a pas été directement daté (au moyen de techniques de datation AMS). Pour les dates les plus anciennes, les preuves sont donc le fruit d'associations, par exemple la présence de peintures dans des abris contenant des dépôts du Pléistocène, des pigments de peinture identifiés dans des séquences du Mésolithique et des images des peintures associées aux sociétés de chasseurs-cueilleurs et aux sociétés pré-agricoles.

Le contenu des peintures et leur analyse typologique, qui ont permis de définir, dans les grandes lignes, les périodes culturelles associées à des poteries trouvées ailleurs dans la région, prouvent une tradition durable et continue. S'y ajoutent des superpositions ou des chevauchements de peintures de différents styles et périodes, observés dans quantité d'abris. On a parfois compté jusqu'à quinze couches.

Des analyses de datation directe menées en collaboration avec des chercheurs australiens (sur lesquelles porte une partie de la phase I du plan de gestion) sont en cours. Ces travaux, qui comprennent l'échantillonnage récent des croûtes rocheuses de surface et de peintures du Bhimbetka et d'autres sites, visent à estimer l'âge de certains motifs, dont des cupules gravées.

D'après les connaissances actuelles, on estime que l'art rupestre date du mésolithique (il y a environ 10 000 ans) au chalcolithique (microlithique) et jusqu'à l'ère historique, le Moyen Âge et les périodes historiques récentes.

- Indications de liens étroits entre les peintures de Bhimbetka et la culture des villages locaux dans la zone tampon :

Quoique, comme le note le dossier de proposition d'inscription, on n'ait pas encore une idée très claire des sociétés jadis établies à Bhimbetka, il est clair que le paysage culturel du Bhimbetka était et demeure bien plus vaste que la seule zone des abris sous-roche. On trouve aux alentours des vestiges et des stupas bouddhistes en pierre taillée de la période Sunga, correspondant aux inscriptions du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. dans les abris.

Les recherches faites sur la vie culturelle des villages avoisinants, dans la zone tampon, indiquent que les modes de vie traditionnels actuels des peuplements *adivasi* (indigènes) des Gonds, des Pradhans et des Korkus dans la région présentent des similitudes notables avec certains aspects des peintures rupestres.

On remarque en particulier des affinités avec la tradition des peintures murales dans les maisons, qui semble s'inscrire dans la continuité des images des abris sous-roche – dont les plus récentes ont probablement quelques centaines d'années. Des éléments décoratifs similaires se trouvent sur les pots et autres objets artisanaux quotidiens.

À certaines époques de l'année, ces gens continuent également d'utiliser les ressources de la forêt, chassant et cueillant des produits comestibles – comme l'illustrent les peintures rupestres.

Des études ethnographiques complémentaires sont clairement nécessaires pour renforcer ces études préliminaires.

- Forêts autour des peintures rupestres :

La proposition d'inscription ne détaille pas les qualités particulières de l'environnement naturel, simplement décrit comme « en parfait état ». Les arbres sont répertoriés, avec la liste des plantes comestibles - fleurs, tubercules, fruits – et des espèces animales qui s'épanouissent sous la protection de la réserve naturelle de Ratapani – mammifères, reptiles, oiseaux et insectes.

## **Histoire**

Le site a été découvert par V. S. Wakankar en 1957. Presque un siècle auparavant, en 1867, on avait découvert en Uttar Pradesh des peintures rupestres ; en 1883, J. Cockburn publiait le premier article scientifique sur les peintures rupestres d'Inde. Bhimbetka a pour la première fois été mentionné en 1888 comme site bouddhiste, d'après des informations obtenues auprès d'adivasis locaux.

En 1971, Bajpai, Pandey et Gour ont fait des fouilles dans deux abris. L'année suivante, Wakankar a entrepris une étude systématique de la région de Kari Talai à Jaora. À ce jour, on continue de suivre sa classification, en sept zones topographiques (I-VII), au sein desquelles les groupes d'abris sont référencés par des lettres, et les abris individuels numérotés. Cette étude a identifié 700 abris, dont 243 se trouvent dans le groupe du Bhimbetka. Elle a également montré que le groupe de Lakha Juar était aussi riche en peintures rupestres que Bhimbetka, avec 178 abris répartis sur deux collines.

Jusqu'à présent, les fouilles se sont limitées à Bhimbetka. Entre 1972 et 1977, des fouilles entreprises par Wakanakar, Misra et Hass ont révélé une séquence continue de cultures de l'âge de la pierre depuis l'acheuléen tardif jusqu'au mésolithique tardif ainsi que certains des plus anciens murs et sols de pierre au monde. Wakanakar a mis au jour des dépôts stratifiés comprenant de la poterie du chalcolithique, ce qui indique des contacts avec l'homme chalcolithique des plaines voisines.

Les matériels mis au jour ont été examinés afin d'établir la séquence et la typologie des outils de pierre. À ce jour, rien ne vient corroborer de façon concluante le lien entre les matériels mis au jour et les peintures murales – pour lesquelles aucune date n'a été établie dans l'absolu. Néanmoins, les preuves circonstancielles tirées des pigments des dépôts et des images témoignant de sociétés pré-agricoles, ainsi que les similitudes avec les motifs des poteries chalcolithiques de Malwa, indiquent que les plus anciennes peintures datent du mésolithique. Une chronologie approximative a été établie, mais il faudra plus de travail pour la détailler. De même, on en sait encore peu sur la nature des sociétés qui ont réalisé ces oeuvres.

Et, comme ceci a déjà été dit, aucun travail ethnographique n'a été effectué sur les villages avoisinants pour rechercher des liens avec la culture des sites d'abris sous-roche.

## **Politique de gestion**

### **Dispositions légales :**

Le bien proposé pour inscription et la zone tampon appartiennent au gouvernement d'État de Madhya Pradesh. Le cœur de la zone a été déclaré protégé en vertu de la loi de 1958 sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques, et le Règlement sur les monuments anciens et sites et vestiges archéologiques (1959) s'appliquent.

La zone proposée s'inscrit dans les limites de la réserve naturelle de Ratapani, protégée par les dispositions de la loi (de protection) de la vie sauvage, 1972 et administrée

par le service des Forêts du gouvernement de Madhya Pradesh.

Certaines parties de la zone tampon sont sous protection juridique en vertu de la loi sur les forêts d'Inde, 1927, la loi de protection de la vie sauvage, 1972 et la loi de conservation des forêts, 1980.

Dans la zone tampon, certains terrains appartiennent au service des impôts et sont gérés par celui-ci. Ces terrains, essentiellement des terres agricoles et des villages, ne sont pas protégés par la législation qui protège le cœur de la zone, les forêts et les réserves. Toutefois, divers programmes gouvernementaux développés pour ces terrains sont complémentaires du plan de gestion de l'ensemble de la région.

Le dossier de proposition d'inscription fournit des copies des textes législatifs applicables, les dispositions et réglementations applicables, ainsi que des copies des registres cadastraux.

#### *Structure de la gestion :*

La section 3 du dossier de proposition d'inscription souligne l'historique de gestion et le contexte (recherche, notification et stratégies, titres de propriété des terres, problèmes de gestion, statistiques démographiques), ainsi que l'approche générale de la gestion. Un plan de gestion à part fournit également des cartes.

La gestion de la zone principale (en tant que monument déclaré d'importance nationale) est sous la responsabilité du *Archaeological Survey of India* (ASI). La zone principale et la zone tampon s'inscrivent dans les limites de la réserve forestière / de la forêt protégée / de la réserve naturelle de Ratapani, le gouvernement de Madhya Pradesh, via l'office des Forêts, est un partenaire essentiel de la gestion des aspects écologiques et environnementaux. Le service des impôts de Madhya Pradesh est aussi un partenaire dans le système de gestion, en ce qui concerne les terres lui appartenant.

Le dossier de proposition d'inscription dresse la liste des dirigeants responsables, au niveau régional et local, de la mise en œuvre de la politique de gestion.

La phase 1 du plan de gestion est coordonnée par une unité spéciale Bhimbetka, présidée par le directeur général de l'ASI. L'unité possède un comité local à Bhopal, dirigé par un archéologue en chef, avec des représentants des départements d'État, qui sont des partenaires ou des parties prenantes de la gestion. La mise en place d'une autorité de gestion autonome à la prochaine étape du plan de gestion a été proposée.

#### *Plan de gestion :*

Le plan est un document ambitieux qui dessine les grandes lignes, les approches, les méthodologies proposées et les programmes visés, sans les détailler vraiment.

Trois grands composants sont identifiés à la base de la gestion :

- Le contenu culturel
- L'écologie et l'environnement
- Les peuplements / villages Adivasi

Le plan de gestion se divise en deux parties :

- Phase 1 : inventaire et recueil de données élémentaires relatives aux trois grands composants (en cours ; l'ASI chargé de la coordination).
- Phase 2 : développement de propositions détaillées après achèvement de la phase 1 et la mise en œuvre de celles-ci sous l'égide d'une autorité autonome, d'un comité exécutif et d'un comité de mise en œuvre.

La phase 2 donnera donc naissance au plan de gestion détaillé.

D'après la proposition d'inscription, les politiques de protection directe sont formulées par l'ASI dans le contexte de la législation (interventions physiques, restrictions et réglementations) et visent à la conservation des reliques culturelles, des caractéristiques géomorphologiques et à la gestion des visiteurs. Des mesures indirectes sont également mises en place ; elles portent sur la coordination des politiques avec les autorités de Madhya Pradesh (office des Forêts, office du Tourisme et service des impôts).

Pour les terres appartenant au service des impôts, les programmes publics ont été conçus pour développer des activités économiques durables, qui aideront à réduire la dépendance des villageois aux ressources naturelles des zones protégées, et qui appuieront les politiques de gestion pour la zone proposée pour inscription. Ils englobent la mission de gestion de la ligne de partage des eaux Rajiv Gandhi, mise sur pied en 1994 aux fins de la gestion environnementale et de la réduction de la pauvreté. Le programme a été adopté pour les 21 villages de la zone tampon, et il semble lié au programme conjoint de gestion des forêts, qui vise à préserver les ressources des zones protégées des forêts et des réserves.

Le plan de développement touristique, en phase 2, explique les stratégies envisagées pour le développement des infrastructures touristiques et la gestion des visiteurs.

#### *Ressources :*

L'ASI dispose d'un budget annuel de maintenance et de préservation des monuments protégés, qui couvre :

- La maintenance
- Les installations des visiteurs
- La conservation des abris, des peintures, des dépôts archéologiques et des éléments architecturaux
- La documentation, l'exploration et les fouilles

L'office des Forêts du gouvernement de Madhya Pradesh, fournit aussi un budget annuel de protection, de préservation et de maintenance de la forêt protégée et de la réserve naturelle de Ratapani.

Une fois les propositions de plan de gestion finalisées et convenues, l'ASI s'est engagé à fournir un budget de

gestion et de conservation du site approprié basé sur les projections du plan.

### ***Justification émanant de l'État partie (résumé)***

Le site constitue une magnifique collection de peintures rupestres, dans des abris sous-roche naturels.

Il offre les preuves archéologiques d'habitation et de travail de la pierre depuis le paléolithique et le mésolithique jusqu'à l'époque médiévale, en passant par le chalcolithique.

Les peintures semblent remonter au moins au mésolithique et la tradition semble avoir perduré à l'époque historique. Avec les peintures et les preuves archéologiques se déroule la séquence continue et intacte d'une culture vivante depuis l'âge de la pierre jusqu'à il y a quelques siècles.

La richesse et la variété de ces grandes concentrations de peintures, dans un site qui démontre une utilisation séquentielle progressive au fil des âges, sont inégalées.

Si le contenu des abris a révélé une continuité d'occupation, on en retrouve également des éléments culturels dans le style de vie traditionnel qui a perduré dans les villages adivasi de la zone tampon environnante. Des peuplements qui sont parvenus à maintenir un équilibre écologique avec les forêts avoisinantes, qui ont toujours constitué des ressources essentielles pour les peuples associés aux abris sous-roche sur les 100 000 dernières années.

## **3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS**

### ***Actions de l'ICOMOS***

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en novembre 2002.

### ***Conservation***

#### ***Historique de la conservation :***

#### **Qualités culturelles :**

Hormis les fouilles archéologiques réalisées dans les années 70 et l'analyse consécutive des découvertes, la proposition d'inscription donne peu de preuves quant à la conservation des aspects culturels du site.

Il n'existe pas d'inventaire complet des peintures rupestres et aucun travail de conservation n'a été effectué ; les besoins n'ont pas non plus été évalués. La proposition d'inscription indique cependant que certaines des peintures pâtissent d'une exposition à la lumière du soleil, ou des dégâts provoqués par les infiltrations d'eau, des algues ou des actes de vandalisme.

#### **Qualités naturelles :**

Les registres des forêts détaillent la diversité de la flore et de la faune dans les zones forestières. Le mode de suivi ou

d'enregistrement de l'abattage illégal n'est pas clair, non plus que le mode de suivi des autres indicateurs naturels, tels que le niveau des eaux. Aucune indication n'est donnée quant à la conservation active dans la zone.

#### ***Gestion :***

La zone proposée pour inscription fait l'objet d'une protection juridique adéquate, sous l'égide d'un éventail de lois sur le patrimoine culturel et la protection de l'environnement.

La mission d'expertise s'est concentrée sur les aspects contextuels de la gestion, les méthodes pratiques de mise en œuvre de la politique et les progrès actuels vers les objectifs de gestion définis dans la proposition d'inscription et le plan de gestion.

L'expert qui s'est rendu en mission a visité les trois principaux ensembles de la zone principale, le village d'Amchha dans la zone tampon et les abris sous-roche de Raisen et Shamala, à l'extérieur de la zone de la présente proposition d'inscription. On a aussi établi des comparaisons avec Sanchi, ancien site bouddhiste inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, administré par l'ASI, et deux sites protégés du patrimoine culturel (Bhojpur et Islamnagar) gérés par l'État de Madhya Pradesh.

À Bhimbetka, il apparaît que des mesures importantes ont été prises à propos de la mise en œuvre de la législation de protection et de certains des programmes de gestion définis dans le plan, comme l'étude et la recherche, la gestion des visiteurs, la protection de la forêt et autre gestion de l'environnement.

La diversité des intérêts et des parties prenantes impliqués dans la zone proposée pour inscription – agences, services nationaux et étatiques, communautés locales - induit une situation complexe en matière de gestion. La communication efficace et la coordination (y compris l'intégration des programmes culturels, archéologiques et environnementaux) seront cruciales pour le succès de la gestion.

Le gouvernement de Madhya Pradesh, via le département de la Culture et du Tourisme, joue un rôle clé dans la coordination des fonctions de l'ASI avec les diverses autorités étatiques, en particulier l'office des Forêts et le service des impôts. Il semble exister une relation de travail efficace entre l'ASI et le ministère de la Culture et du Tourisme et les autres autorités d'État dans cette optique. Des réunions trimestrielles d'évaluation se tiendront à Bhopal pour évaluer le progrès des travaux assignés à chacun des différents départements.

La conservation de la forêt et de l'environnement naturel est un aspect crucial de la proposition d'inscription. Les programmes actuels et prévus pour la zone tampon semblent avoir un grand potentiel de régénération environnementale et de développement communautaire ; toutefois, comme les objectifs environnementaux peuvent nécessiter du temps (et beaucoup de coordination et de consultation), des stratégies de protection à court terme de la forêt et des autres valeurs s'imposent également. La façon dont les communautés locales seront liées via les divers programmes couvrant la zone tampon a été

clairement expliquée à l'expert en mission. En revanche, leur connexion pratique avec les activités de la zone centrale est moins évidente. Équilibrer et intégrer l'économie locale à la conservation et la gestion est un enjeu majeur.

Des stratégies élémentaires de gestion touristique ont été mises en œuvre, mais des mesures complémentaires plus pointues s'imposent. Les sites qui ne sont pas actuellement ouverts au tourisme doivent rester fermés, étant donné qu'il n'y a pas de mesures de protection en place. Comme le plan de gestion l'indique, le nombre et l'impact des visiteurs doivent faire l'objet d'un suivi régulier et d'un contrôle. La planification prévisionnelle (phase 2) comprend des stratégies de gestion des augmentations prévues du nombre de touristes, y compris la construction d'un centre de visiteurs. Il est important que, comme envisagé, le centre de visiteurs et les installations associées soient construits en dehors de la zone.

Parmi les objectifs majeurs de la phase 2 figure l'acceptation du plan de gestion sous sa forme définitive par toutes les parties prenantes. Il semble que la préparation et la planification adéquates aient été entreprises pour servir de base au développement d'un plan de gestion complet. Il faudra pour cela inclure les systèmes d'évaluation, de suivi et d'examen des stratégies de conservation et de gestion pour les valeurs naturelles et culturelles. La mise en place d'autres plans de gestion du patrimoine mondial développés grâce à la planification en coopération avec les diverses parties prenantes pourrait peut-être aider à l'implication de celles-ci.

Globalement, il y a tant de parties prenantes et de programmes impliqués que les rôles de coordination de l'ASI et du département de la Culture et du Tourisme du Madhya Pradesh sont clairement essentiels.

#### *Analyse des risques :*

##### *Abris sous-roche :*

Outre l'exposition aux intempéries – qui ne présentent aucun signe d'accélération, diverses publications ont attiré l'attention sur d'autres menaces pesant sur les abris sous-roche et les peintures rupestres : nombre trop élevé de visiteurs non contrôlés, inondation des dépôts par les pluies de la mousson, nids d'insectes, dépôts de suie des feux, perturbation des sols par les animaux sauvages, et érosion des sols du fait des activités pastorales. Elles n'ont pas eu encore d'impact majeur, mais il est crucial de mettre en œuvre le plan de gestion pour rendre les abris moins vulnérables à l'avenir. Plus particulièrement, il est urgent de réaliser un inventaire détaillé des peintures rupestres et de leur état, ainsi que des études sur les flux d'eau dans la zone du bassin hydrologique (cf. ci-dessous).

##### *Pratiques d'élevage :*

Les responsables consultés pendant l'évaluation ont confirmé que la mise en pâturage illicite de bétail (par opposition au pâturage réglementé dans la réserve naturelle), représente un problème majeur affectant les valeurs de la zone proposée pour inscription. L'ASI envisage de construire une clôture autour de la zone proposée pour inscription. La section 2 du plan de gestion

propose des stratégies à plus long terme pour la zone tampon.

##### *Couverture forestière :*

La couverture forestière est un facteur clé dans la prévention de la dégradation des terres (en dehors de ses valeurs culturelles). Elle protège les surfaces rocheuses (et l'art rupestre) de l'érosion du vent, du soleil et de la pluie. La déforestation par l'abattage des arbres reste un problème occasionnel dans la réserve naturelle, quoique l'office des Forêts la protège grâce à des rangers et à des gardes. Cependant, en dehors du sanctuaire, des zones de la réserve forestière et des forêts protégées ont souffert, particulièrement au nord de la zone tampon – de déforestation et d'abattage. Le braconnage et l'empiètement du bétail sur la zone demeurent eux aussi un problème, en dépit des mesures de protection. Des gardes supplémentaires pourraient être nécessaires pour empêcher d'abîmer davantage la couverture forestière et les valeurs naturelles.

##### *Eau :*

Les collines du Bhimbetka forment une ligne de partage des eaux pour la Betwa et la Narmada, qui constituent les principales sources d'approvisionnement en eau de la région. La proposition d'inscription reconnaît une baisse notable du niveau d'eau, du fait d'une « utilisation excessive » due à l'essor démographique. En outre, la qualité et le débit d'eau dans les sources locales se sont eux aussi détériorés. La pollution des cours d'eau par le bétail semble constituer un autre problème majeur. La surveillance et l'installation de clôtures devraient régler ce dernier problème, mais des solutions plus exhaustives sont nécessaires pour aboutir à une approche durable de l'usage des eaux. Des recherches sur l'alimentation et l'utilisation de l'eau dans la zone du bassin hydrologique devraient être une option à considérer mais pour l'instant, le plan de gestion n'envisage aucune étude d'une telle envergure.

##### *Vie de la communauté :*

Le risque pour l'intégrité de la culture adivasi locale dans les 21 villages environnants est apparemment assez élevé, les pressions conjuguées de l'économie et du développement encourageant les villageois à partir s'installer en ville. En outre, de nouveaux arrivants, venus d'autres régions, commencent à s'installer dans la région. Quoique le changement demeure pour l'instant progressif, il pourrait aisément gagner de l'ampleur. Il est donc vital d'entreprendre en priorité des études ethnographiques, afin de mettre en place des pratiques de développement durables visant à encourager les gens à rester dans la région, en soutenant les aspects essentiels de la culture locale.

Les possibilités de lier les paramètres du patrimoine culturel au développement ne sont pas envisagées dans le plan de gestion.

#### ***Authenticité et intégrité***

Le dossier de proposition d'inscription n'examine pas en profondeur le concept d'authenticité / intégrité en ce qui

concerne le paysage culturel du Bhimbetka. Il évoque brièvement les caractéristiques géomorphologiques et écologiques comme des indicateurs d'authenticité et d'intégrité et déclare que le site est « intact et sans altération artificielle », et que les seuls changements constatés sont dus aux forces de la nature.

Incontestablement, le caractère géologique fondamental des abris sous-roche demeure en effet intact. Cependant, comme l'indique la proposition d'inscription, il existe plusieurs preuves d'impacts divers et soutenus sur les valeurs naturelles et culturelles de la zone proposée pour inscription, dont beaucoup inhérents au concept même de paysage culturel évolutif. La compréhension et la reconnaissance de ces processus dont certains feront partie des valeurs du paysage culturel sont vitales pour la gestion de la zone.

Abris sous-roche :

En eux-mêmes, les abris sous-roche et les peintures rupestres associées sont extraordinairement bien préservés, tant du point de vue culturel que géomorphologique – largement parce qu'ils sont restés inconnus du monde extérieur jusqu'à il y a une cinquantaine d'années – et présentent donc un degré élevé d'authenticité.

Paysage culturel :

Si l'on étend toutefois le site à tous les éléments du paysage culturel, l'ensemble prend un aspect légèrement différent, tant du point de vue de l'authenticité que du point de vue des menaces pesant sur cette dernière.

Le paysage culturel devrait inclure des éléments suffisants des facteurs associés qui composent le paysage culturel pour renforcer l'authenticité de l'ensemble du site.

L'importance du paysage culturel du Bhimbetka réside dans la connexion entre les peuples qui ont créé l'art rupestre et la façon dont ils ont tiré leurs ressources et vécu de la nature alentour sur plusieurs millénaires, mais aussi dans la façon dont ils sont apparemment passés de la vie près des rochers à l'installation de villages aux alentours, en conservant toujours leurs liens culturels, particulièrement dans l'utilisation des ressources naturelles et leurs formes d'expression artistique. Les qualités culturelles du paysage portent sur la gestion durable des ressources locales sur un très long laps de temps, et sur la façon dont le paysage a inspiré l'art.

Mais la proportion est problématique (nous y reviendrons encore plus tard) en ce qu'une partie des principaux points d'intérêts du paysage culturel se situent en dehors de la zone proposée pour inscription : il s'agit des villages qui utilisent le paysage et les vestiges archéologiques associés aux peintures rupestres.

Le bien proposé pour inscription conviendrait mieux à une proposition en tant que paysage culturel relique, dont l'évolution a cessé. Cela correspondrait à l'idée qu'à une certaine époque, il y a peut-être quatre ou cinq cents ans, la peinture des abris sous-roche s'est interrompue. La zone proposée pour inscription comprendrait alors la majeure partie du corpus d'art rupestre et représenterait un paysage culturel relique d'une grande authenticité.

Cependant, la proposition d'inscription favorise un paysage culturel vivant, et l'authenticité doit donc se retrouver dans tous les éléments clés de cette entité culturelle dynamique. Les éléments suivants du paysage doivent donc être étudiés du point de vue de l'authenticité : le paysage naturel en tant que ressource culturelle, les traditions culturelles des communautés associées au paysage, leurs relations avec les peintures rupestres et le paysage culturel environnant, et les preuves de liens préhistoriques entre les abris sous-roche et le paysage dans son ensemble.

Paysage naturel comme ressource culturelle :

Le paysage naturel semble fournir une nourriture abondante et d'autres ressources aux résidents de l'ensemble du paysage du Bhimbetka depuis des millénaires. Le fait que le paysage a largement survécu intact reflète une utilisation durable de ces ressources. La proposition d'inscription répertorie tous les fruits, tubercules et fleurs comestibles que cueillent les autochtones, ainsi que le miel sauvage qu'ils trouvent dans la forêt – dépeints dans plusieurs des peintures rupestres, et les animaux sauvages chassés, eux aussi représentés dans les peintures. La forêt aurait aussi été utilisée comme pâturage et pour abriter les animaux domestiques.

Les pratiques de chasse et de cueillette des villageois d'aujourd'hui constituent encore aujourd'hui, sans le moindre doute, un élément authentique de leurs traditions, mais sont toutefois menacées par la croissance démographique et la diminution des ressources forestières, de même que par la proposition d'enclorre la zone proposée pour inscription afin d'empêcher le pâturage excessif du bétail.

Pour conserver à la relation entre les hommes et la forêt son authenticité, les hommes doivent pouvoir continuer d'accéder à la forêt mais, pour ce faire, une stratégie fondamentale devrait s'imposer pour limiter le nombre de personnes y accédant, afin de permettre une utilisation durable de ses ressources.

Deuxièmement, il faut inclure suffisamment des anciennes forêts pour rendre l'association viable. Pour l'instant, certaines zones de la réserve naturelle de Ratapani semblent exclues de la zone proposée pour inscription, de même que certaines zones protégées de la forêt, bien qu'elles se trouvent dans la zone tampon, tandis que d'autres parties de la réserve naturelle de Ratapani comme le lac Ratapani sont exclues à la fois de la zone principale et de la zone tampon. En outre, certaines parties de la zone tampon englobent des zones récemment déboisées.

Une évaluation de l'unité écologique nécessaire pour créer une zone gérable, pouvant supporter certains usages ainsi que les composants naturels inhérents et également suffisamment grande pour un impact bénéfique sur les ressources en eau, est un impératif.

L'expert qui a effectué la mission considère la zone de forêt mise en avant dans la proposition d'inscription comme un strict minimum pour appuyer les valeurs naturelles comme base de la conservation de la zone. Cette opinion repose sur une exclusion quasi totale des hommes dans la zone. Si les forêts doivent entretenir une relation

plus symbiotique avec les hommes, afin de soutenir l'authenticité du lien entre l'homme et la forêt, on pourrait arguer qu'une zone plus grande est effectivement nécessaire.

Preuves archéologiques :

Le dossier souligne le fait que des preuves préliminaires de camps préhistoriques, qui pourraient avoir un lien avec les abris sous-roche, ont été trouvées dans les plaines, ainsi qu'autour des rivières. Le plan de gestion proposé comprendra une section traitant de l'élargissement du domaine de recherche pour considérer les liens sociaux dans la région, ce qui n'est pas sans répercussion pour les délimitations du site proposé pour inscription mais aussi pour l'authenticité du paysage culturel protégé.

Styles de peinture :

Les similitudes stylistiques entre les décorations des maisons et des objets d'artisanat des villageois et les peintures rupestres constituent un lien évident entre eux. C'est un lien très authentique pour l'instant, et qui n'est pas forcé par une quelconque conscience de cette connexion du côté des villageois. Cependant, le maintenir de façon dynamique constitue un défi considérable. Pour ce faire, il faudrait impliquer les villageois comme parties intégrantes d'une forêt vivante et toujours associée à la zone culturelle rupestre, ce qui impliquerait d'essayer d'entretenir leurs traditions et de trouver un moyen de leur permettre de rester dans la zone en nombre suffisant pour permettre un contact durable et des ressources.

L'authenticité du lien entre les styles de peinture passés et les styles artisanaux actuels doit être maintenue dans les peuplements se trouvant dans la zone proposée pour inscription.

### *Évaluation comparative*

On peut comparer Bhimbetka à d'autres sites d'art rupestre en Inde et ailleurs. Les sites d'art rupestre troglodyte ne sont pas arbitraires, ils s'appuient sur certaines caractéristiques géoculturelles et sont assez différents des sites d'art rupestre en plein air sur des roches et des façades rocheuses.

En Inde, les sites vont de la chaîne de l'Himalaya à l'extrême-sud, la plus grande concentration se trouvant dans la région quartzitique d'Inde centrale, avec quelques-uns dans le Madhya Pradesh. Ces autres sites ne peuvent se comparer à Bhimbetka en termes de densité des peintures, de continuité culturelle, de variété et de préservation des images et des valeurs environnementales de la végétation avoisinante.

Il serait logique de comparer les motifs des sites du Bhimbetka à ceux d'autres grandes régions d'art rupestre sur grès, telles que le parc national de Kakadu (Australie), ou uKhahlamba / parc du Drakensberg, en Afrique du Sud. Toutefois, ces régions font plusieurs fois la superficie de Bhimbetka.

On ne peut contester que la région du Bhimbetka abrite un corpus d'art rupestre majeur qui, comme les autres corpus

d'art rupestre sur grès, subsiste à divers états de préservation. Quoique les données empiriques sur les densités dans les principales régions d'art rupestre soient rares, il est clair que la densité indiquée ici (plusieurs centaines d'abris peints sur une superficie de 1 892 hectares, soit près de 19 km<sup>2</sup>) est comparable à celle d'autres régions importantes d'art rupestre sur grès telles que le parc national de Kakadu et uKhahlamba / parc du Drakensberg en Afrique du Sud, ou la région de Laura, dans le nord-est de l'Australie.

Bien que bon nombre d'abris sous-roche soient de riches référentiels culturels, il est peu habituel d'en trouver qui aient préservé des séquences aussi durables que les abris du Bhimbetka, associé à l'art rupestre.

S'il existe plusieurs sites préhistoriques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ceux qui sont comparables, particulièrement en Asie, sont relativement rares. Le site de l'« homme de Pékin », à Zhoukoudian, en Chine, présente des témoignages remarquables de l'évolution humaine et d'une longue séquence culturelle, mais l'élément d'art pariétal (mural) est absent. On compte une vingtaine de sites d'art rupestre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais ils sont très diversifiés. Quoique d'autres biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial présentent aussi de l'art rupestre très ancien, peu possèdent des *contextes culturels* confirmés comparables en âge ou en continuité à ceux proposés pour inscription de Bhimbetka.

### *Valeur universelle exceptionnelle*

*Déclaration générale :*

Bhimbetka est une région spectaculaire, où des affleurements de grès sont entourés d'une forêt relativement dense, qui s'élève au-dessus du plateau d'Inde centrale. Sa valeur universelle réside dans sa dense collection de peintures rupestres troglodytes, qui représentent une séquence intacte et ininterrompue d'une culture vivante depuis l'âge de la pierre jusqu'à la période historique, ainsi que dans la continuité culturelle entre l'art rupestre et la culture des villages locaux environnant en matière de traditions artistiques, de chasse et de cueillette.

Une des questions essentielles est cependant de savoir si le bien proposé pour inscription est suffisamment vaste pour englober ces valeurs.

*Évaluations des critères :*

Le dossier propose Bhimbetka comme paysage culturel. Quoiqu'elle ne précise pas explicitement le type de paysage culturel envisagé, la proposition d'inscription suggère la sous-catégorie ii « paysage évolutif » des « paysages culturels ».

La proposition ne cite aucun critère pour l'évaluation de Bhimbetka. Il est suggéré que les critères iii et v pourraient être appropriés.

*Critère iii :* L'importance de Bhimbetka est liée au mode d'interaction des peuples avec le paysage et à la persistance d'aspects de celle-ci sur une très longue période. Les peintures de l'art rupestre témoignent de

traditions de chasse et de cueillette qui perdurent dans les villages locaux, sous une forme modifiée. La tradition de peinture de symboles et d'images de grande qualité pendant plusieurs millénaires dans les grottes subsiste dans les villages locaux, sur les sanctuaires et les maisons.

Le paysage du Bhimbetka apporte ainsi un témoignage sur une tradition culturelle étroitement liée à la présence des grottes. Par sa quantité et sa qualité, cet art rupestre constitue un témoignage exceptionnel.

*Critère v* : Le paysage du Bhimbetka est étroitement associé à une tradition de chasse et de cueillette extrêmement ancienne dans la région (comme en atteste l'art rupestre), qui continue à faire partie de la culture des villages *adivasi* locaux entourant le site d'art rupestre. Les traditions de chasse et de cueillette, autrefois largement répandues, subsistent très rarement dans le monde actuel. Bhimbetka est donc un site précieux pour la manière dont il représente ce mode de vie, même si la chasse et la cueillette ne constituent plus des composantes essentielles de l'économie.

#### 4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

##### *Recommandations pour le futur*

Incontestablement, la zone proposée pour inscription et la zone tampon, qui inclut des collines et des plateaux, des vallées, des sources et des criques, des ravines, des plaines, des terres agricoles, des villages tribaux, des zones boisées et déboisées, représentent un paysage culturel complexe, qui a évolué sur des milliers d'années.

Cependant, il est clair que le paysage culturel de Bhimbetka a été et demeure bien plus vaste que la seule zone proposée pour inscription, c'est-à-dire la zone des abris sous-roche. En incluant un contexte spatial plus large, incorporant diverses caractéristiques topographiques, écologiques et culturelles, la zone proposée pour inscription pourrait refléter plus fidèlement l'évolution du paysage de Bhimbetka dans sa totalité au fil du temps.

La proposition d'inscription et le plan de gestion soulèvent des questions clés portant à la fois sur la durabilité culturelle et la durabilité naturelle de la région de Bhimbetka. Sa valeur et son importance sont liées aux associations étroites entre les hommes et le paysage local sur plusieurs millénaires. Il existe toutefois des forces qui travaillent à briser cette association, forces liées au surpâturage, à la baisse du niveau des eaux et à la migration progressive des habitants.

Si Bhimbetka doit être géré comme un paysage culturel, dans un souci de préservation de ses valeurs universelles, la gestion devrait alors couvrir les enjeux culturels, naturels, sociaux et économiques. Il faudrait aussi encourager une gestion rassemblant ces aspects de façon durable.

L'expert qui a effectué la mission a considéré que la zone proposée pour inscription était le strict minimum nécessaire pour refléter les valeurs du Bhimbetka comme site de valeur universelle. Il subsiste un doute quant à savoir si la zone relativement réduite de la proposition d'inscription fournirait des ressources suffisantes pour

soulager les menaces sur la zone et mettre en place un régime de gestion durable.

Un autre aspect concernant les délimitations est lié au corpus de peintures rupestres dans la zone à savoir si les limites suggérées reflètent ce que l'on voit dans le groupe de peintures du Bhimbetka.

##### *Recommandation concernant l'inscription*

Que l'examen de la proposition d'inscription soit *différé* afin de permettre à l'État partie de fournir des informations supplémentaires sur les points suivants :

- Quelle sera l'organisation de la région proposée pour inscription afin de maintenir l'interaction traditionnelle entre les habitants et le paysage, dans les domaines liés à l'utilisation des ressources forestières et à la persistance des traditions artistiques ?
- Quel sera le mode d'enregistrement et de documentation des traditions apparemment très anciennes, en vue de mieux savoir comment les maintenir ?
- Les délimitations suggérées de la zone proposée pour inscription fourniront-elles des ressources suffisantes pour permettre un développement culturel et environnemental durable ?
- Quelle approche « stratifiée » de la gestion du paysage peut être fournie pour permettre différents degrés de participation des parties prenantes du bien, dans le cadre d'une intégration globale des efforts ?
- La région proposée pour inscription englobe-t-elle la majorité du corpus de peintures rupestres de Bhimbetka ?

Il conviendrait également d'envisager de changer le nom de la proposition d'inscription en paysage culturel du Bhimbetka, afin de refléter les enjeux plus vastes impliqués.

ICOMOS, mars 2003